

ARRET ET STATIONNEMENT

Quelle est la différence entre l'arrêt et le stationnement ?

L'ARRET :

Le conducteur est dans le véhicule ou à proximité et il peut déplacer le véhicule à tout moment.

LE STATIONNEMENT :

Le conducteur est absent et de ce fait ne peut pas déplacer son véhicule.

ATTENTION : sur la voie publique on ne peut pas laisser plus de 7 jours un véhicule en stationnement.

DIFFERENTS TYPES DE STATIONNEMENT

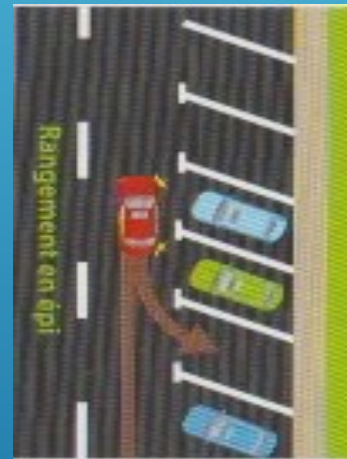
En créneau



En épi avant



En épi arrière



En bataille



Toujours stationner dans le sens de circulation

ARRET ET STATIONNEMENT INTERDIT



L'**arrêt et le stationnement interdit** peut être associé ou remplacé par une ligne jaune continue.



Le panneau **interdit de stationner mais arrêt autorisé** peut être associé ou remplacé par une ligne jaune discontinue.

ATTENTION

Ces lignes jaunes sont permanentes et situées sur les **bordures ou trottoirs** (contrairement aux lignes jaunes temporaires des travaux situées sur la route)

Ces interdictions prennent effet du panneau jusqu'à la prochaine intersection.
Elles peuvent être accompagnées de panneau.



Stationnement interdit arrêt autorisé du panneau jusqu'à la prochaine intersection.



Stationnement interdit arrêt autorisé avant le panneau jusqu'au panneau.



Stationnement interdit arrêt autorisé avant et après le panneau jusqu'à la prochaine intersection.

Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle



Stationnement interdit du côté de la rue où le panneau est implanté durant la période annoncée (ex : ici du 16 au 31 du mois).



Tous les 15 jours, le stationnement change de côté. Le changement se fait le 15 et le dernier jour du mois entre 20h30 et 21h.

Du 1 au 15 du mois stationnement du côté des numéros impairs de la rue.

Du 16 au 31 du mois stationnement du côté des numéros pairs de la rue.

Les panneaux d'interdictions de s'arrêter et de stationner concernent la rue seulement ou ils sont implantés.



Cependant

Si l'interdiction est dans un encadrement elle concerne une zone (un quartier) et pas seulement la rue ou elle est signalée.
Ex : ici toutes les rues du quartier sont concernées.

Pour rappel



Sur les arrêts de bus l'arrêt et le stationnement sont interdits (même pour faire descendre un passager ou téléphoner).

Mais on peut circuler dessus.



ATTENTION

Ce panneau ne met pas fin à l'arrêt et au stationnement interdits.